

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),
- Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPLP ouverts au titre de la session 2026,
- Vu l'arrêté du 11 février 2026 nommant le jury du concours interne du CAPLP, section design et métiers d'art, option métiers d'art, pour la session 2026,
- Vu les propositions du président du jury,

ARRETE

Article 1 : Sont nommé(e)s pour les épreuves d'admission du concours susvisé :

Examinatrice spécialisée

Mme Zoé VIOLETTE
Professeure de lycée professionnel

Académie d'ORLEANS-TOURS

Examineurs spécialisés

M. Daniel ANFOSSI
Professeur de lycée professionnel

Académie d'AIX-MARSEILLE

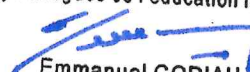
M. Patrick PERRIER
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de TOULOUSE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 05 mars 2026

Le chef du département des concours enseignants du
second degré de sciences, EPS, arts
et psychologues de l'éducation nationale


Emmanuel GORIAU